

DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
3^e an. 26 fl. 30 fl.
6 mois. 14 » 16 »
3 mois 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, L'Age Neuf,
derrière le Prinsgravenhof.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
soumis à la direction francs de port.

LA HAYE, 3 Avril.

3^e classe de l'Institut royal des Pays-Bas vient, dans sa
séance du 25 mars dernier, de couronner une pièce de vers
intitulée: Xiphias, dont l'auteur est M. Isaco Vitrioli de
Naples. Ce littérateur avait à
concourir contre plus de vingt concurrens, tant Hollandais qu'étrangers. C'est pour remplir les obligations résultant du legs
de l'Institut par un de nos célèbres latinistes, M. Hœufft,
qu'il y a peu d'années, que l'Institut décerne annuelle-
ment une médaille à l'auteur du meilleur morceau de poésie

de cette même séance, M. le professeur Den Tex a fait un
rapport sur les travaux de la 3^e classe durant les deux années der-
nières, et il a en même temps rendu hommage à la mémoire de
certains membres de l'Institut qui ont été enlevés, pendant
cette période, aux sciences et aux lettres, à savoir, M. M. van Royen,
M. de Linge, si distingué comme littérateur et poète latin, le savant
philologiste Weyers à Leide, et le professeur Schröder, dont la
mémoire a porté un coup si sensible à l'Université d'Utrecht.

Après que cet exposé eut été terminé, la classe a couronné le
meilleur plein d'érudition et de science de M. R. P. A. Dozy
par ses mérites des Arabes.

M. le professeur Limburg a prononcé un excellent
rapport sur les rapports entre l'étude des belles lettres ancien-
nes et l'esprit du dix-neuvième siècle.

M. le professeur van Lennep a peint, en grands traits,
les qualités de Falck, son ami, durant cinquante années, et
il se sentait d'autant plus animé à faire l'apologie, de-
puis qu'il avait pris connaissance des Mémoires que cet homme
avait laissés après lui, et qui retraient avec cette
élégance de style dont les écrits de tous les hommes éminens
sont le cachet, les actes si pleins d'intérêt de sa vie active et
de tous les événements auxquels il a pris part.

M. le professeur van Lennep a témoigné le plus
haut intérêt, et d'après la volonté expresse de Falck, ces Mé-
moires ne pourront être publiés.

Après les rapports que l'on a reçus hier, que la crue des
rivières continue partout, et qu'en différens en-
droits les digues ont beaucoup souffert.

Les nouvelles de Westerwolde sur le débordement de l'Az-
ter sont inquiétantes. Malgré les précautions prises l'année dernière
pour l'élevation extraordinaire, la nouvelle digue en-
tre l'Azter et Vriescheloo, s'est rompue sur une longueur
de 800 mètres, et a inondé toute la campagne. La hau-
teur de l'Azter était au 30 mars de 1,90, et il n'y a pas le
moindre doute que cette crue n'augmente encore davantage. On
s'efforce de garantir les autres digues.

Sur le côté de Bois-le-duc, les dangers ne sont pas moins grands;
la digue d'Empel s'est rompue en six endroits différens sur une
longueur de 60 à 70 mètres.

Les nouvelles du haut Rhin sont également inquiétantes.
On a déjà annoncé hier le débordement extraordinaire
de la Moselle; voici ce qu'on écrit aujourd'hui de Cologne:

Le cœur saigne des rapports qui nous parviennent de tous
côtés pour l'horrible inondation qui désole les contrées bas-
sées de Cologne, et les villages qui avoisinent cette

ville. Toutes les digues sont rompues, et ce n'est qu'avec la
plus grande peine que les habitans de Niehl, de Merkenich, de
Langel, de Rheinkassel, etc., sont parvenus à sauver leur bé-
tail; il n'est resté à beaucoup d'entr'eux que la vie et la con-
solation que, autant qu'on sache jusqu'à présent, aucun des
leurs n'a péri dans les flots.

Il serait impossible de décrire la misère qui règne générale-
ment dans toute la contrée inondée. Une foule de malheureux,
chassés par l'eau, demandent à grands cris du pain, parce qu'il
leur a été impossible de sauver ce que la rigueur de l'hiver leur
avait laissé de leurs provisions, et qu'ils durent s'estimer heu-
reux de sauver leurs jours.

Les ravages que la violence et la force des eaux ont déjà opé-
rationnés aux maisons sont affreux, particulièrement à Niehl.
Beaucoup d'habitations se sont écroulées et ont été emportées,
en sorte qu'on n'en retrouvera plus de vestiges quand les eaux
se seront retirées. Tous les approvisionnement sont détruits,
et les endroits environnans, qui ont reçu les bestiaux
des infortunés, ne sont pas en état de les nourrir longtemps, la
durée extraordinaire de l'hiver rigoureux ayant presque épuisé
tous les approvisionnement.

Les ensemenemens de la contrée si cruellement maltraitée
sont détruits, et il n'y a pas moyen de songer, quant à présent,
à un ensemenement d'été, les champs et les prairies se
trouvant couverts de sable. Les autorités et les bourgmestres
des endroits environnans font tous leurs efforts pour pourvoir
aux plus urgens besoins des infortunés, en leur procurant un
asile et des vivres.

Les habitans de Harlingue ont été en proie, ces jours der-
niers, aux émotions d'un drame maritime qui dura 36 heures,
parmi lesquelles deux mortelles nuits, les uns de ces naufrages
si terribles pour l'acteur de cet épisode des dangers de mer. Un mal-
heureux, nommé Rintje de Wilde s'était hasardé, à la tom-
bée de la nuit, à mettre en mer avec un frère esquip pour aller
chercher quelques oies ou canards blessés, mais parvenu à pei-
ne à quelques toises de la côte, l'esquip fut poussé en haute mer
par le reflux et par le vent. Quelques minutes, qui furent vu
commettre cet acte de témérité, lancèrent aussitôt une
chaloupe et se mirent à la recherche, mais sans succès ils revin-
rent au port sans avoir pu découvrir le canot en dérive. Pendant
toute la journée, nouveaux efforts furent infructueux. Au mo-
ment où l'on allait atteindre l'esquip, les glaces avaient inter-
posé une barrière insurmontable entre les sauveurs et la victi-
me, que l'on voyait à genoux dans la frêle embarcation. Ils lui
font signe de se hasarder sur la glace pour venir jusqu'à eux,
le malheureux le tente, mais chaque fois il enfonce, et enfin il
est obligé de chercher un refuge dans sa barque. Alors sur-
vient une montagne de glaçons, et le canot sauveteur doit re-
tourner au port. Enfin l'on se décide à tenter un dernier effort,
mais d'un autre point de la côte, de Makkum à la hauteur du-
quel endroit on a signalé l'esquip, de la tour de Surich: On
surmonte tous les obstacles pour transporter le canot sauveteur
par terre jusqu'à l'endroit propice et on lance ce canot, qui
cette fois après une heure d'efforts inouïs, parvient à atteindre
l'esquip, et le malheureux de Wilde, exténué, paraissant ne
plus avoir que quelques minutes à vivre est recueilli et rendu à sa

famille éplorée. On espère conserver les jours de cet infortuné,
mais il sera probablement privé de l'usage des mains et des
pieds qui ont été gelés.

Les nouvelles de mer nous apprennent le naufrage de navire
de Schiedamsche Visser, capitaine Hazewinkel. Ce navire,
qui était en destination de Bordeaux pour Rotterdam s'est per-
du sur le Hinderd. On a sauvé l'équipage et sauveté 200 barils
du vin dont il était chargé.

On écrit de Maestricht, le 31 mars:

Avant-hier soir le lieutenant-général comte de Limburg-
Stirum est arrivé en cette ville. Il est descendu à l'hôtel du Le-
vriier. Aujourd'hui Son Exc. a reçu le corps d'officiers et pris
possession du commandement supérieur des troupes du Lim-
bourg.

Le corps de musique du régiment des lanciers et celui de la
Société d'Harmonie de la ville, lui ont donné le soir de brillan-
tes sérénades.

Son Exc. le ministre de Hanovre près notre Cour, a donné
hier une très-brillante soirée dansante, qui a été honorée de la
présence de LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, le
Prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, la princesse
pouise, et les princes Alexandre et Henri.

La seconde représentation d'Othello a obtenu lundi dernier,
un succès aussi brillant qu'à la première soirée.

La 3^e représentation aura lieu samedi prochain.

Apropos de l'exposition d'Amsterdam, de peaux de Buenos-
Ayres pendant l'année 1844.

Table with columns: Destination, Navires, Sèches, Saltes. Rows include Anvers, Brésil, Bône, etc.

Au moment de mettre sous presse les derniers journaux an-
glais ne nous sont pas encore parvenus. Nous avons reçu les
nouvelles suivantes par la Belgique:

La chambre des communes a dû reprendre le 31 ses séan-
ces, suspendues pendant les vacances de Pâques. Les princi-
paux objets à l'ordre du jour sont une motion de M. Wakley,
relative à la violation du secret des lettres, et une motion de
sir Charles Napier, tendant à présenter une adresse à la reine
pour demander l'institution d'une commission d'enquête sur la
situation de la marine, et en particulier de la marine à vapeur,
et sur l'état de défense des ports et arsenaux du royaume.

du Journal de La Haye. — 4 Avril 1845.

LIMOËLAN. (1)

Il fut enfermé dans une pièce du rez-de-chaussée de sa propre mai-
son, causait une grande émotion parmi les soldats. Il enten-
dit des rumeurs à l'entour du château et des roulemens de tambours
et divers mouvemens. Puis il considéra ces meubles familiers
qui tomba dans un état de stupeur, et il n'entendit point
ce qui se passait. Le lieutenant Bescher, qui venait d'en-
trer dans cet état de stupeur, un petit cadre de médailles ou étai-
ent, son aïeul, et son père en son ancien uniforme.

— Capitaine, s'écria Simon, il n'y a pas de temps à perdre, si tu
n'as pas le transport court à lui.

— Où est-il arrêté?

— Ici, mon ami.

— Libre, car voilà une bien méchante affaire, mon pauvre Her-

— Mais, mon ami, lui dit Hercule avec un triste sourire, je ne conspireis.
pas. Une minute plus tard, on ne m'eût pas trouvé là. On allait me fusiller.
C'est une histoire qu'il est inutile de dire, même à toi, mon ami.

— Hercule lui prit la main affectueusement.

— Eh bien! je te connais, s'écria vivement Simon, je te crois, mais donne
tes raisons au conseil.

— Je ne le puis pas, dit Hercule penché.

— Mais, mon ami, lui dit Hercule avec un triste sourire, je ne conspireis.
pas. Une minute plus tard, on ne m'eût pas trouvé là. On allait me fusiller.
C'est une histoire qu'il est inutile de dire, même à toi, mon ami.

— Hercule lui prit la main affectueusement.

— Eh bien! je te connais, s'écria vivement Simon, je te crois, mais donne
tes raisons au conseil.

— Je ne le puis pas, dit Hercule penché.

— Limoëlan, ne te conduis point en jeune homme. Tu as été la dupe de ces
beaux sentimens dans l'affaire de Malagne. D'ailleurs, c'est rendre service à
l'armée, à tes camarades, et à un devoir pour toi de toute façon.

— Mon ami, je te remercie, je réfléchirai.

— Cela veut dire que tu n'en feras rien; mais songe que tu laisses dans
l'armée la réputation d'un traître.

— C'est là ce qui m'afflige, et je m'afflige aussi pour toi, Simon, parce
que je sais que tu as un bon cœur, et que tes regrets sont sincères.

— Oui, mais j'en connais que la mort réjouira; car c'est un grand malheur
contre toi. Un homme de ta compagnie a servi d'exemple; on cherchait à te
compromettre, le commandant m'a tout avoué. Le conseil va s'assembler;
songe à ce que je t'ai dit.

Il lui tendit la main en s'en allant, et le capitaine la lui serra de tout son
cœur. Il entendit en effet que la troupe se rassemblait, et peu de minutes
après quelques hommes de sa compagnie vinrent le prendre. Les officiers qui
composaient la commission militaire s'étaient établis devant la porte du châ-
teau; la troupe était rangée sur les côtés, les paysans qu'on ne pouvait chas-
ser étaient accourus sur le bruit qui s'était répandu que c'était M. Hercule,
le fils de M. le comte, qu'on allait juger. Malgré le profond silence qui ré-
gnait, je ne sais quelles marques de tristesse et d'émotion de l'assemblée
quand on vit Hercule paraître. Il regarda autour de lui, sourit à Simon,
et s'arrêta devant le conseil. Les tambours battirent.

Après les questions d'usage sur l'âge et la qualité, le commandant Bescher,
président, poursuivit brusquement:

— Vous êtes accusé d'avoir pris part à un complot ayant pour but de ren-
verser le gouvernement; et par conséquent d'avoir doublement trahi la Fran-
ce et comme citoyen et comme officier.

Hercule rougit légèrement, et dit la tête haute:

— Commandant, je suis faussement accusé, je n'ai trahi personne.

— Vous avez quitté votre poste hier?

— C'est de cela seul que je suis coupable.

— On vous a saisi ce matin dans une réunion de factieux?

— J'étais là fort innocemment.

— C'est bien vrai! s'écria Langeyjn, qu'on retenait comme témoin; mais
on le fit taire.

— Déclarez ce qui s'est passé là, dit le commandant.

— Commandant, c'est ce que je ne puis dire.

— Les faits parlent d'eux-mêmes; vous n'avez qu'à vous justifier, s'il est
possible.

— Commandant, répliqua le capitaine d'un ton ferme, il est inutile de me
presser.

— Limoëlan, s'écria le commandant avec impatience, c'est vous reconnai-
tre coupable. L'arrêt n'est pas douteux, car vous êtes un traître.

Quelques voix s'écrièrent dans la foule: Non! non! et ces mots furent mé-
lés d'applaudissemens qui semblaient involontaires.

— Qu'on écarte ce peuple! s'écria le commandant, et, tandis que les fac-
tionnaires refoulaient les curieux, il se retourna d'un air agité vers les offi-
ciers. On parla chuchotement et à voix basse.

— J'ai des ordres pressans, dit le commandant; nous avons déjà mis trop
de retard. On veut une exécution immédiate et sans cérémonie, sans juge-
ment; je suis fort embarrassé.

Les officiers s'entretenaient avec vivacité, après quoi le commandant se re-
tourna:

— Limoëlan, vous êtes condamné à la peine de mort. Je prends sur moi
de retarder pour l'exécution l'arrivée de l'adjudant-général. Sergent, qu'on
retienne cet homme et qu'on le garde à vue.

Les tambours couvrirent l'agitation dont furent suivies ces paroles. Hercule
fut reconduit dans la salle qu'il occupait, et, comme il souffrait de sa blessure,
il se fit apporter un fauteuil. Il prit quelque peu de nourriture qu'on lui avait
rapporté. A la fin du jour, dès qu'on le laissa seul, il courut à la fenêtre, d'où
l'on voyait sur les côtes voisins les dernières lueurs du soleil s'éteindre
dans un ciel noir; de là l'on apercevait Laroche, une métairie située sur la
hauteur de l'autre côté de la vallée, et d'où devait partir le signal des conjurés.

Hercule connaissait son père, et la force de ses résolutions le faisait trem-
bler. Il frémissait des malheurs qui pouvaient éclater; mais, d'autre part,
ses révélations envoyaient le comte à l'échafaud, et il ne se croyait pas le
maître des secrets qu'il avait surpris. Quant à sa vie, il n'y songeait même
point. Il demeura long-temps la tête appuyée aux barreaux, déchiré par ces
combats. Le jour étant tout-à-fait tombé, il tira sa montre, la fit sonner dans
l'obscurité, et s'assura que dans dix minutes tout serait décidé. Dans cette
anxiété, il tenait les yeux fixés sur Laroche qu'il avait peine à distinguer dans
la pâle clarté du ciel. Il crut bientôt apercevoir une faible lumière sur le fond
noir du coteau. Peu après, une traînée de feu s'élevait sans bruit dans les
airs: c'était la première fusée, il en fallait deux pour le signal. Hercule res-
pirait à peine. Après quelques secondes, qui lui parurent un siècle, une leur
gauche annonça la fusée fatale, ses jambes fléchirent, et il allait quitter la
fenêtre quand il vit une troisième fusée monter aussitôt après la seconde. Il
ne se rappelait plus ce dernier signal; mais, assuré que l'exécution serait
marquée par deux fusées, il vit là positivement un changement qui ne pouvait
être qu'un contre-ordre motivé par les événemens de la matinée. Il joignit
les mains dans son transport, comme pour remercier le ciel d'être du moins
le seul à mourir. Sa dernière crainte était que les factionnaires ne donnassent
l'alerte: il écouta avec de nouveaux battemens de cœur; tout demeura tran-
quille, il n'entendit qu'un faible cliquetis, et le pas du grenadier qui se prome-
nait d'un bout à l'autre du corridor; mais, ainsi qu'il arrive souvent dans
l'obscurité, ce silence et cette attention même le firent frissonner comme un
enfant, et dans ce moment d'horreur involontaire il entendit une voix sourde
qui disait près de lui:

— Ne faites point de bruit, quelqu'un va s'approcher de vous.

Cette voix, dans cette salle, et je ne sais quels souvenirs soudains de ses
aïeux firent un moment chanceler sa raison.

— Etes-vous préparé? reprit la voix.

— Approchez, dit Hercule en tressaillant, car cette voix, il crut encore la

Les troubles continuent dans le comté de roi (Irlande). Des paysans exaspérés parcourent le pays, menaçant les propriétaires et les fermiers de leur vengeance; les premiers, s'ils n'augmentent pas le prix des céréales, et ceux-ci s'ils consentent à travailler à moins d'un shilling par jour.

Le 13 janvier dernier un engagement a eu lieu entre une chaloupe de pêcheur *Growler* et un bâtiment négrier sur la côte d'Afrique. L'embarcation anglaise a été criblée par le feu du négrier qui lui a tué deux hommes et en a blessé 3, y compris le lieutenant *Lodwick* qui la commandait. L'inégalité du nombre l'a forcée à la retraite. Le bâtiment négrier avait à bord environ 70 hommes d'équipage tous Anglais, Français et Américains. C'est un Anglais qui le commande. Il a déjà reçu plus d'une fois la chasse mais sans succès.

Nouvelles de Suisse.

D'après les nouvelles que nous recevons de la Suisse, les corps francs auraient fait un premier mouvement. Dans la soirée du 29, les volontaires de Bâle-campagne se seraient emparés de deux canons et d'une certaine quantité de munitions dans l'arsenal de Leichthal, et seraient allés rejoindre les corps francs d'Aran.

Le bruit général était que Lucerne serait attaqué dans la journée du 30. Les volontaires de Soleure devaient se mettre en route le 30. Le gouvernement de Berne avait au contraire pris des mesures énergiques pour arrêter les corps francs de son canton.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le comité radical siégeait en permanence à Aran depuis une quinzaine de jours, et enrôlait publiquement les réfugiés de Lucerne et les volontaires d'autres cantons. Dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Soleure et de Bâle-campagne, aucun obstacle n'était apporté au passage des hommes désignés comme membres des corps francs, et qui étaient faciles à reconnaître à la forme particulière de leurs chapeaux, et à leurs armes qu'ils transportaient sur des chariots.

D'un autre côté, le gouvernement d'Argovie était contenu par la crainte que, pendant l'excursion de ses volontaires, le parti catholique du canton ne se soulevât. Le Vorort avait aussi mis sur pied tout le contingent fédéral, et avait pris des mesures pour pouvoir mobiliser immédiatement la *landsturm*. Le premier bataillon des troupes autrichiennes destinées à former un corps d'observation sur la frontière du Vorarlberg, du côté de la Suisse, était arrivé à Feldkirch.

Le grand-conseil de Lucerne a été convoqué ces jours derniers pour délibérer sur l'amnistie; il est probable que si elle était accordée, la tranquillité se rétablirait, au moins pour quelque temps, les printemps ramenant chacun à ses occupations. On commence à sentir dans le canton de Vaud l'influence de la dernière révolution sur le crédit public. L'argent y devient rare, et le commerce languit; les étrangers assez nombreux qui y avaient fixé leur résidence s'en vont. La meilleure manière de calmer ce pays-ci serait de le priver des voyageurs qui viennent y dépenser 10 millions de francs tous les ans, et c'est ce qui pourra arriver cette année si les troubles continuent encore quelques mois.

Un journal radical de Zurich a parlé d'un dissentiment survenu entre le ministre de Prusse et le président de la Diète. On assure, en effet, que M. de Willich Lottum avait communiqué à M. Mousson une dépêche de son gouvernement, par laquelle le Vorort était instamment pressé de prendre des mesures pour prévenir l'invasion de Lucerne. Le président de la Diète aurait, dit-on, refusé de recevoir la dépêche, et le ministre de Prusse y aurait ensuite substitué une autre note, dans laquelle il se bornait à demander des explications sur les bruits concernant l'attaque de Lucerne. M. Mousson aurait, ajoute-t-on, refusé de répondre à cette note.

On apprend que le conseil exécutif d'Argovie a décidé hier de licencier les corps francs déjà prêts à marcher sur Surcées et Lucerne, et a interdit à tous fonctionnaires publics de leur fournir aucune espèce d'assistance, tant en matériel de guerre qu'en

solde, vivres et subsides de route. Il reste à savoir jusqu'à quel point il sera obéi à ce décret tardif, attendu que l'ordre de marche était déjà donné depuis trois jours, que l'avant-garde de l'armée révolutionnaire se compose de près de trois mille hommes fanatisés, et que la Jeune-Suisse ne reconnaît guère d'autres lois que celles qu'elle se donne à elle-même.

Le conseil d'état provisoire du canton de Vaud, par un arrêté à la date du 26 mars, a organisé des corps armés de volontaires pour concourir, le cas échéant, à la défense de l'indépendance de la Suisse. Les jeunes gens dès l'âge de dix-sept ans sont admis à en faire partie, ainsi que les hommes valides ne faisant pas partie de la milice. Ces volontaires s'armeront et s'équiperont à leurs frais.

Les persécutions religieuses continuent dans le canton de Vaud contre les *calvinistes purs*. Le jour de Pâques, les assemblées religieuses de ces sectaires ont été dispersées à Lausanne par des bandes de jeunes gens armés de bâtons.

Nous avons donné la dépêche de M. Guizot à M. le comte de Pontois. Voici la réponse de M. Mousson, président de la diète de Zurich. Elle est adressée à M. de Tschann, chargé d'affaires de Suisse à Paris :

Zurich, 17 mars.

Monsieur,

M. le comte de Pontois, ambassadeur de S. M. le roi des Français, m'a donné communication, en audience particulière, et m'a laissé copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir de M. Guizot, ministre des affaires étrangères.

Après s'être acquitté de sa mission, M. l'ambassadeur a ajouté la déclaration verbale qu'il n'entrerait pas dans les intentions du gouvernement de S. M. de s'ingérer dans les affaires intérieures de la confédération, et que la présente démarche devait être uniquement attribuée à la vieille amitié de la France pour la Suisse et à un désir sincère d'assurer son bonheur et son indépendance.

J'ai remercié M. le comte de Pontois de cette déclaration, et j'ai ajouté que c'était dans ce sens que je comprenais la communication de son excellence. Cependant, monsieur, je dois à ma position, comme président de la diète, de vous soumettre quelques observations que je recommande à votre plus sérieuse attention.

Au moment où fut écrite la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères, M. l'ambassadeur ne pouvait ignorer les instructions des états dans la question des corps francs, question dont la dépêche s'occupe spécialement; il devait espérer qu'elle recevrait une solution conforme aux intérêts de la Suisse. La communication de cette dépêche, juste au moment où la diète allait s'occuper des corps francs, devait donc blesser le sentiment national, et le blesser d'autant plus que certaines expressions employées par S. Exc. M. Guizot, semblent être plutôt celles d'une injonction que d'un conseil bienveillant. Je ne veux pas insister cependant sur les passages qui peuvent être interprétés de cette manière, convaincu que je suis, d'après les assurances de M. l'ambassadeur, que M. le ministre des affaires étrangères n'a jamais songé à blesser le sentiment de notre indépendance nationale, sentiment que la France possède à un si haut degré, et que, sans aucun doute, elle sait estimer aussi chez les autres peuples.

Si les troubles qui ont affligé la Suisse dans ces derniers temps ont attiré l'attention de l'Europe, il est juste de faire observer qu'ils n'ont pas porté le moindre préjudice aux relations internationales. La confédération, j'en ai la ferme assurance, prendra soin d'éviter tout ce qui pourrait compromettre ces relations; mais en même temps elle estime que son droit, comme état indépendant, de régler ses affaires intérieures, ne saurait être sujet au moindre doute.

Je vous autorise à communiquer cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères et à lui en laisser copie.

Agré, etc.

Signé, H. Mousson.

Une lettre de Domodossola (Piémont) confirme une nouvelle déjà répandue, à savoir que 4,000 fusils, 4 millions de cartouches et 8 pièces d'artillerie seraient partis de cet endroit du 13 ou 15 du courant, à la destination de Brig dans le Valais, pour la défense de ce canton contre les radicaux.

Nos lettres d'Aran, du 28 mars, dit le *Constitutionnel*, nous apprennent que le jour et l'heure étaient fixés pour le commencement des hostilités sur la frontière de Lucerne: c'est dans la nuit du 30 au 31 mars que le mouvement devait commencer.

On disait, en effet, aujourd'hui, que le gouvernement avait reçu de Besançon dans la journée, une dépêche annonçant que les deux partis étaient du moment d'en venir aux mains.

Le chef d'état-major du général Sonnenberg, commandant les troupes du gouvernement lucernois, avait disparu. On le disait passé dans les rangs adverses. Il y avait en des défactions nombreuses parmi les troupes lucernoises, et cet officier n'était pas le seul qui eût quitté leurs rangs.

reconnaître. Un bruit imperceptible se fit le long du mur, il fut suivi d'un froissement et d'un pas sourd, et le personnage que le capitaine sentit à ses côtés, lui dit :

— Me reconnaissez-vous ?

— Oui, mon père.

— N'ayez donc pas de crainte, je viens pour vous sauver.

— C'est vous, mon père, qu'il faut sauver, dit Hercule dans son agitation; mettez-vous en sûreté, il en est temps encore.

— Je suis tout, interrompit le comte, vous serez fusillé pour avoir refusé de nous dénoncer; ne perdons pas le temps, je ne songe plus qu'à vous. Vous êtes ici une centaine d'hommes, dans cinq minutes ils seront égorgés jusqu'au dernier. Je n'ai qu'à brûler l'amorce de ce pistolet sur le toit de cette maison; mes amis, cachés jusqu'au jour près d'ici, sauteront en trois bonds sur les postes. Impossible de leur résister, et vous êtes délivrés infailliblement. Vous reconnaîtrez ensuite comme il vous plaira les façons d'agir de la république à votre égard. Je ne vous demande pas de prendre part à l'action. Dans tous les cas, voici des armes.

En même temps, le comte lui présentait dans l'ombre des pistolets qui tremblaient dans sa main, et que le capitaine repoussa doucement.

— C'est inutile, monsieur, je suis tout résolu à mourir; mais je veux mourir seul et sans mériter l'accusation dont on me charge. D'ailleurs, j'ai prêté serment à la république; je ne deviendrais un traître qu'en m'échappant.

Le comte garda le silence un moment.

— Je vous entends, vous ne voulez point de violence. Tentons la fortune ensemble. Vous voyez combien j'ai pénétré facilement jusqu'à vous; il y a derrière la plaque de cette cheminée un passage qui a plusieurs issues sur les toits et dans les caves de cette maison. Vous n'avez qu'à me suivre, nous nous sauverons ou nous mourrons ensemble.

Hercule répondit d'une voix altérée :

— C'est une grande joie pour moi que de mourir avec votre estime; je ne puis renoncer à celle de mes camarades. Sauvez-vous seul, mon père; pour moi, je ne vous suivrai point.

— Et vous avez raison, dit brusquement le comte; je regrette qu'un homme comme vous ait servi une pareille cause. C'est donc là ce que vous voulez ?

— Je voudrais aussi vous embrasser, mon père.

Le comte ouvrit les bras, et dans cet embrassement Hercule sentit que le visage du vieillard était mouillé de larmes. Entre ces deux hommes, il n'était pas besoin d'un mot de plus. Le comte se dégagea des bras de son fils, et disparut sans bruit comme il était venu.

Hercule, demeuré seul, et rassuré sur l'unique sujet de ses inquiétudes, se laissa tomber sur la grande chaise qu'on lui avait laissée, et, nul bruit extérieur ne l'alarmant sur l'évasion du comte, il s'endormit profondément.

A cinq heures du matin, un sergent vint le secouer, et lui dit avec émotion que l'exécution, d'abord marquée pour six heures, avait été retardée d'une heure, parce qu'on voulait attendre l'adjudant-général, qui serait alors arrivé.

Mais j'ai pensé, mon capitaine, à huit heures le vieux soldat, que vous ne seriez peut-être pas fâché d'avoir une heure devant vous.

— Je l'aurais embrassé avec plaisir, c'est un vieil ami; mais il faut obéir. Aussi bien ce pauvre Langevin m'aurait attendri. Dis-lui de ma part de s'en aller.

Hercule demeura seul, car aucun des officiers ne se sentit le courage de le revoir. A six heures, un piquet le vint prendre; deux sous-officiers se plaquèrent à ses côtés, et l'on se mit en marche en silence. Les troupes étaient en bataille à quelque distance du château, au milieu de ce plateau même où il était bâti, et d'où il commandait les côtes voisines.

L'adjudant-général Malsaigne venait d'arriver, et c'était le signal qu'on attendait. Le piquet parut sur le lieu de l'exécution, tandis que l'officier-général s'installait dans la salle même que le prisonnier venait de quitter. En passant devant les rangs, Hercule cherchait des yeux quelques-uns de ses camarades, mais ils ne purent soutenir ce dernier regard, et s'écartèrent de se détourner. Tout à-coup un certain désordre se manifesta dans le groupe des officiers. Un homme décoré d'épulettes sur son habit bourgeois tout souillé s'était jeté au milieu d'eux, et demandait impérieusement à parler à l'officier supérieur.

— C'est moi, dit le commandant Berger, mais qui êtes-vous et qu'avez-vous à dire en un pareil moment ?

— Précisément, le temps presse. Vous allez fusiller le meilleur officier de la république. Je suis le comte de Limoslan. Vos soldats me connaissent.

— Assurez-vous de cet homme, s'écria le commandant.

— Je viens tout exprès; jugez-moi sur-le-champ, je suis prêt à vous donner les renseignements qui vous manquent. Quant à cet officier, j'allais le faire fusiller pour nous avoir surpris. C'est moi qui l'ai blessé au bras. Le complot n'est plus à trahir, les gens qui me secondaient sont en sûreté; je vous livre ici le chef, mais ce jeune homme est innocent.

Hercule, jusqu'à si ferme, pâlit au milieu des soldats, sans entendre ce que disait son père, mais ne le devinant que trop. Les officiers, déjà émus en sa faveur, présentaient la vérité et admiraient l'étonnant caractère de ces deux hommes; ils entouraient le commandant, qui était fort touché lui-même et qui dit enfin :

— L'adjudant-général est là, cela le regarde; allez lui dire ce qui se passe et lui demander ses ordres.

Un officier partit, laissant les soldats sous les armes; les autres allèrent entourer Hercule. Le comte, debout entre deux grenadiers, attendait d'un air fort calme. En un clin d'œil, le lieutenant revint, et tous les spectateurs, en le voyant venir de loin, éprouvaient au même degré l'effet de cette scène. Cet officier remit un papier au commandant, qui lit, jure sous sa moustache, et le jette en donnant un ordre. Il y avait sur ce papier ces mots tracés au crayon :

« C'est une comédie. Ils conspirent en famille. Exécutez-les sur-le-champ; je prends tout sur moi. »

Les grenadiers qui escortaient le comte le conduisirent à côté de son fils, et cette horreur s'exécuta avec le silence et l'apparence impassible des mouvements militaires. L'attendrissement du commandant perça dans ces mots dits à voix basse :

— Finissons-en vite.

Nouvelles de France.

Paris, 1^{er} avril.

A la fin de la séance d'hier de la chambre des députés, M. le ministre des affaires étrangères a pris la parole, pour combattre l'amendement proposé par M. Maurat Ballange, dont le texte se trouve dans notre journal d'hier.

M. Guizot repousse les attaques dirigées contre le traité sardes dans sa portée politique, et il termine ainsi son discours : « Lorsqu'il y a deux mois nous avons consenti à rester au pouvoir, nous avons dû nous attendre à bien des luttes, à bien des difficultés; nous sommes décidés à les braver avec courage, avec énergie; mais s'il s'agit de compromettre notre politique, de détruire notre influence, de nous annuler, nous sommes décidés à ne pas le souffrir, et je ne permettrai jamais que la politique de mon pays soit compromise sous mon ministère et par mes mains. »

Après avoir entendu MM. Gauthier de Rumilly, A. de Gasparin et Lherbette, l'amendement de M. Maurat Ballange est rejeté.

M. Dezeimeris propose un amendement fixant à 40; 35; 20; 7 f 50 le droit pour les bœufs, selon qu'ils pèsent 400, 300; 200 ou 150 kil. à 12 f. le droit sur les bouvillons et taurillons; 12 fr. celui sur les génisses et à 2-40 celui sur les veaux de fait.

Cet amendement, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté. L'article suivant proposé par la commission est également adopté :

« Les produits des états sardes ci-dessous indiqués, ne seront tarifés que qu'il suit, que pendant 4 ans, à partir de la mise à exécution des conventions des 28 août 1843 et 5 décembre 1844. »

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les douanes. M. Lherbette a développé son amendement sur le traité Sarde, que nous avons publié dans notre numéro d'hier; néanmoins il s'est montré opposé à se rallier à un amendement de M. Dezeimeris, qui est ainsi conçu :

« A compter du jour de la mise à exécution du traité conclu avec la Sardaigne le 23 août et 12 octobre 1843, et durant quatre années, les navires sardes seront traités, dans les ports du royaume de France, soit à leur entrée, soit pendant leur séjour, soit à leur sortie, sur le même pied que les bâtiments nationaux, pour tout ce qui concerne les droits de tonnage, de pilotage, de balisage, de quaiage, de quarantaine, de port de phare, de courtage et autres charges qui pèsent sur la cargaison du navire, sous quelque dénomination que ce soit, que les droits soient perçus par l'état, les provinces, les communes, etc., ou qu'ils le soient par des établissements publics ou corporations quelconques. »

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il aurait combattu l'amendement de M. Lherbette, mais qu'il n'avait aucune objection à faire contre celui de M. Dezeimeris, et l'amendement a été adopté.

La chambre s'est ensuite occupée de l'article relatif aux importations de l'Algérie en France.

M. Darblay propose l'amendement suivant :

« Les grains étrangers introduits en Algérie, pour la consommation intérieure, par la frontière de mer comme par celle de terre, seront soumis aux mêmes droits imposés à leur introduction en France et par les ports du littoral de la Méditerranée. »

M. le ministre du commerce combat l'amendement; toujours, par la même raison, que l'Algérie placée dans une position exceptionnelle, doit rester sous le régime des ordonnances royales.

La chambre entend encore MM. Lestiboudois et Dufaure. M. Dufaure demande explicitement le rejet de cet amendement.

La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, a passé à l'article de la proposition Daru, ainsi conçu :

« Aucune adjudication ou concession de lignes de chemins de fer ne pourra être définitivement approuvée par ordonnance royale, qu'autant qu'une société anonyme aura été ou sera en même temps autorisée dans la forme prescrite par l'art. 37 du code de commerce. »

M. le comte Daru propose un article intermédiaire qui sera ainsi conçu :

« Avant de se présenter à l'adjudication, les compagnies formées pour l'exécution des chemins de fer devront déposer au ministère des travaux publics

nant embrassés.

L'adjudant-général Malsaigne voulut bien donner à l'état-major de longues explications à déjeuner, il s'en valait notamment qu'il avait des instructions fort sévères, que le complot était redoutable, et que le père et le fils en étaient la tête. Il s'applaudit qu'on en fût venu à bout sans verser une goutte de sang. En effet, il fut approuvé et félicité par les autorités de Paris. On dit, disait-on, la dernière entreprise qui eût menacé de rallumer une guerre sérieuse dans les départements de l'ouest.

A la fin du dernier automne, nous visitâmes les ruines du château de Limoslan, quand on nous donna ces détails sur la famille Limoslan. Un habitant de Saint-Florent, qui nous guidait, s'adressa, pour pénétrer dans le manoir, à un vieux paysan qui cultivait quelque coin de terre dans le voisinage. Cet homme se munit des clés, et nous descendîmes par des escaliers très-breux dans les souterrains où s'étaient passés la plupart de ces événements qu'on nous expliquait sur les lieux à mesure que nous les parcourions. Nous marchâmes sous ces voûtes sombres à la clarté douteuse d'une lanterne, et me y avait marché Hercule de Limoslan lui-même. Le vieux paysan nous donna des détails minutieux, en employant volontiers la première personne du pluriel, que je pris longtemps pour une simple forme de son patronyme, et remonta, il m'obligea de demander à notre ami de Saint-Florent ce qu'il était cet homme.

— Eh mais, c'est Langevin lui-même, ce Langevin qui servait les Limoslan, et c'est peut-être la même lanterne dont l'effet sinistre vous fait tant là-bas qui a servi à M. Hercule.

Je considérai le paysan avec une curiosité mêlée de respect; mais je n'en eusse pas encore cette fois choqué de cet oubli, de cette froideur, de cette apathie, certains vieillards qui ont vu des choses mémorables. Pas un mot, pas un pir, pas une marque de retour sur le passé n'était échappée à cette pauvre me. Quand on fut remonté, je lui dis :

— Vous étiez donc présent à cette catastrophe ?

Le paysan me regarda d'un air stupéfait, et il fallut que mon compagnon s'en mêlât pour lui arracher un oui, monsieur.

— Eh bien dites-moi, comment les bleus s'avisèrent-ils d'entrer dans le manoir, dont les conduits étaient si difficiles et si peu connus ?

— Voyons, Langevin, répondez à monsieur, dit mon compagnon, appuyez.

— C'est moi qui les y menai pour le malheur de mes maîtres. J'en aurais fait de ne rien dire. Je croyais qu'ils n'étaient que quelques-uns d'entre nous, notre jeu, monsieur; mais ils étaient là une centaine d'hommes, et ils nous chassèrent pour qu'on ne les vît pas. Ils me suivirent tous. C'est de ce jour-là que je me souviens, et c'est de ce jour-là que je me souviens de ce grand malheur de mes pauvres maîtres, puisqu'ils n'en sont plus.

On les fusilla bien tous les deux le long du champ.

Nous donnâmes quelque monnaie à Langevin, et quand nous fûmes à quelque distance, je dis à mon obligant conducteur :

— C'est lui tout simplement qui a causé la mort de ses maîtres.

— C'est vrai, mais il ne s'en doute guère; il leur était fort attaché, et il avait tout fait pour le mieux, et les plus vives impressions s'étaient en lui.

FIN.

VARIÉTÉS.

Lettre de M. Gachard adressée à MM. les questeurs de la chambre des représentants belge :

Sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Le duc d'Archoth et le pensionnaire Schotte partirent pour l'Espagne vers le commencement de décembre 1634. Le duc fut parfaitement reçu à Madrid. Le comte-duc d'Olivares, premier ministre et favori de Philippe IV, lui fit tous honneurs et caresses possibles, le menant en son cabinet, où il l'entretint une grosse heure avec toutes les démonstrations de bonne volonté, grandissimes louanges et témoignages de satisfaction des services qu'il avait rendus au roi. Philippe IV, à son tour, lui montra le meilleur visage, lui disant qu'il était bien aise de sa venue; il l'entretint longtemps de la manière la plus affectueuse. A l'exemple du maître, ce fut à qui des courtisans félicitait le duc; il n'y eut personne, parmi les grands et les ambassadeurs, qui ne le félicitât (1). Ceci se passait à la fin de décembre. Le jour des rois, Philippe IV fit au député belge, l'honneur de le désigner pour lui donner les trois calices qu'il présentait à l'offrande, devoir qui était toujours rempli par les infants, lorsqu'il s'en trouvait à la cour, et qui l'avait été, l'année précédente, par le duc de Médina-Celi, issu du sang royal (2).

Le 11 janvier, le duc d'Archoth remit en mains du roi un mémorial dans lequel il exposait les points qui étaient l'objet de sa commission, et sollicitait une décision prompte. Ce mémorial était accompagné d'une relation étendue de ce qui s'était passé depuis la réunion des états.

Le 14, le duc fut appelé, avec le pensionnaire Schotte, à une junta composée, sous la présidence du comte-duc d'Olivares, du marquis de Leganés, président de l'Espagne, du marquis de Mirabel, du comte de Castriello, du conseiller Gavarelli, et du protonotaire d'Argon, don Geronimo de Villanueva, secrétaire d'état. Ceux-ci lui parurent ne savoir rien de ce qui s'était passé dans l'assemblée des états, ni des témoignages qu'ils avaient rendus en ce qui concernait la souveraineté du roi (3). Il fut donné lecture du mémorial remis par le duc. Quelques observations furent échangées entre lui et le comte-duc d'Olivares, sur la prétention qu'avaient élevée les Hollandais au sujet des pouvoirs des députés, et sur l'urgence des motifs qui avaient donné lieu à la convocation des Etats-Généraux. On disputa ensuite la question de savoir si les Hollandais avaient droit à la mairie de Bois-le-Duc, à raison de la possession de cette ville. Ainsi se termina cette première conférence. (4)

Cependant de grands changements avaient eu lieu aux Pays-Bas depuis le départ du duc d'Archoth. L'infante Isabelle, cette « bonne et sainte princesse (5) », était morte le 1^{er} décembre 1633, emportant au tombeau l'amour et les regrets de tous les Belges. Le roi, dans la prévision de cet événement, avait depuis longtemps désigné comme dépositaire de sa couronne, ceux qui exerçaient le gouvernement politique du pays, en attendant l'arrivée de l'infant cardinal, son frère; c'étaient le marquis d'Aytona, l'archevêque de Malines, le duc d'Archoth, don Carlos Coloma, le marquis de Fuentes et le comte de Feria. Ceux-ci prirent en effet les rênes du gouvernement; mais leur administration fut de courte durée; le roi eut à peine été informé du décès de sa tante, qu'il confia le gouvernement intérimaire au marquis d'Aytona seul.

L'administration d'Isabelle avait été basée sur la douceur et la mansuétude. Après l'avortement de la conjuration des comtes de Bergh et de Warfusée, l'infante avait fermé les yeux sur l'indifférence que les seigneurs principaux du pays avaient montrée pour le service du roi, et même sur les intelligences que plusieurs d'entr'eux avaient eues avec les conspirateurs. Le comte d'Egmont seul, qui s'était retiré en France, au mépris des ordres, avait été l'objet de poursuites criminelles. Le comte de Madrid eut, devant, lorsque l'infante eut cessé de vivre, adopter une politique plus rigoureuse.

Le duc d'Archoth passait généralement, sinon pour avoir trempé dans la conjuration de 1632, au moins pour en avoir eu connaissance; il paraît même que l'infante avait écrit au roi, sur son compte, des choses qui rendaient jusqu'à un certain point sa fidélité suspecte, et qu'il se trouvait, de plus, compromis par une déclaration du comte d'Egmont, ainsi que par des renseignements qu'avait fournis un confident de l'abbé Scaglia (6). Le conseil d'Espagne voulut faire approfondir sa conduite, résolu, si les présomptions qui s'élevaient contre lui étaient fondées, non-seulement à ne le laisser point retourner aux Pays-Bas, mais à le traiter sans ménagement.

Il importait cependant que le duc, qui faisait de vives instances pour être expédié, ne pût s'apercevoir des soupçons dont il était l'objet. Pour cette raison même, que le roi chargeait le marquis d'Aytona, et le chef et président du conseil privé, Ruyter Raose (7) de s'enquérir de la manière dont ce seigneur s'était comporté dans l'assemblée des Etats-Généraux, et dans sa commission en Hollande; il décidait, de l'avis de la junta spéciale qu'il avait nommée pour cette affaire, qu'une série de questions serait adressée au duc. On gagnerait ainsi du temps, et l'on ferait voir à l'envoyé des états belges que les ministres s'occupaient avec chaleur des points dont il avait reçu la mission de les entretenir.

Il convient de dire ici, que, dans une conférence tenue à La Haye, le 17 décembre 1633, entre les députés des Provinces-Unies et les quatre comtes des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, les premiers déclarèrent que, combien qu'ils eussent apporté de leur part tout ce qui leur avait été possible, pour trouver quelque honnête et assurée issue de cette funeste et sanglante guerre, avec intention de chercher quelques moyens ultérieurs pour apaiser les autres troubles survenus en autres endroits de la chrétienté, néanmoins les seigneurs com-

mis de S. M. et des seigneurs Etats assemblés à Bruxelles, n'avaient jusques orés exhibé telle procure de S. M. que l'importance du sujet requerrait, dont les Etats-Généraux des Provinces-Unies avaient conçu quelque ombre que, de l'autre côté, ne se procédait avec sincérité, ou, pour le moins, qu'ils y étaient contremis de ceux qui n'étaient affectionnés au bien et repos des Pays-Bas; ce qui avait donné sujet auxdits seigneurs Etats-Généraux, tout mûrement considéré, et eu au préalable l'avis de S. E. le prince d'Orange, de juger que la présence desdits seigneurs députés n'était de service par-deçà, et que partant il serait convenable qu'ils se rejoignissent avec les seigneurs leurs co-députés à Bruxelles, pour travailler ensemble à ce qui était encore nécessaire pour accommoder cette guerre, et remettre le pays en son premier et florissant état, et ce fait, et signamment étant obtenue la procure et charge ultérieure, comme lesdits Etats-Unis l'avaient ci-devant requis, après en avoir reçu aver-tence, ils ne manqueraient, à l'avancement du traité encom-mencé, faire auxdits seigneurs députés des Etats-Généraux de l'autre côté, telle déclaration qui serait trouvée nécessaire pour le repos commun de tout le Pays-Bas et pour sortir de cette longue guerre (8).

Les députés belges avaient témoigné leur étonnement de cette déclaration; ils avaient protesté de la sincérité de leurs principaux dans les négociations qui avaient eu lieu jusque-là; ils avaient enfin demandé un délai pour rendre compte de ce qui de ce qui se passait. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, tout en persistant dans ce qui leur avait été signifié au nom de leur assemblée, leur avaient accordé un délai de dix jours (9).

Le 26 décembre, les députés belges avaient pris congé des commissaires des Etats-Généraux des Provinces-Unies et des Etats-généraux eux-mêmes, après leur avoir remis un écrit dans lequel ils protestaient que la rupture des négociations ne pouvait leur être imputée. Ils avaient fait une visite d'adieu au prince d'Orange qui n'avait pas laissé échapper cette occasion d'exciter leurs défiances contre le gouvernement espagnol (10). Le lendemain ils avaient quitté La Haye.

Les questions qui, d'après l'avis de la junta, furent adressées au duc d'Archoth, étaient consignées dans un billet du secrétaire Andres de Rojas, ainsi conçu :

« J'ai ordre de S. M. de demander à V. E. ce qu'elle a appris du congé donné aux commissaires des états obéissants, depuis son départ de Flandre; si la négociation de la trêve a fait ou non des progrès; si elle est suspendue, ou si elle se poursuit; si des circonstances dont il importerait d'être instruit, sont parvenues à sa connaissance; enfin ce qu'il lui semble qu'exige la situation nouvelle des affaires. Dans le cas que les provinces rebelles aient renoncé à quelques-uns des points qui avaient paru à S. M. et aux états obéissants eux-mêmes inadmissibles, V. E. est priée de dire quels sont ces points, ainsi que ceux qu'il reste à ajuster, et son avis touchant ces derniers.

Deux jours après avoir reçu ce billet, c'est-à-dire le 28 janvier, le duc d'Archoth y fit une réponse détaillée et péremptoire.

Le 2 février, le duc et le pensionnaire Schotte furent appelés à une deuxième conférence au palais, en présence des ministres de la junta. Le comte-duc d'Olivares ouvrit cette séance, en justifiant le délai qui avait été accordé depuis la première, par la grande étendue des procès que le duc d'Archoth avait tramés, et qu'il avait fallu examiner; il ajouta que, d'après le premier écrit du duc, il semblait qu'il ne restât que deux ou trois points à discuter, tandis que, selon celui qu'il avait délivré en dernier lieu, il y avait encore quantité de questions contentieuses. Le duc d'Archoth expliqua cette contradiction apparente. Il observa d'ailleurs qu'il n'avait agi, pour le moment, que de savoir si le roi voulait qu'on négociât avec les Provinces-Unies. Quand à lui, il ne voyait aucune raison pour qu'un traité d'alliance avec la permission et substitution de l'infante, permission et substitution données en vertu des pouvoirs qu'elle tenait du roi, vint à se rompre, faite d'autorisation valable; il lui semblait même que la réputation d'une aussi grande princesse et celle des personnes qui y avaient été employées, en souffri-raient; il craignait que le monde n'en prit sujet de dire et croire que le roi et ses ministres n'étaient en aucune façon inclinés à la trêve et au repos d'un pays qui avait enduré tant de calamités. Le comte-duc d'Olivares répliqua que le roi désirait réellement la trêve, puisqu'elle exempterait des dépenses énormes que lui occasionnait la guerre; que c'étaient les Provinces-Unies qui n'avaient pas envie de la conclure, et que tout ce qu'elles faisaient n'était que tromperie et dissimulation si familière aux hérétiques.

Dans le cours de cette conférence, il fut question des négociations dont Rubens avait été chargé en Hollande. Le comte-duc d'Olivares manifestait le mécontentement que la cour de Madrid avait éprouvé de ce que les Hollandais avaient traité d'Etats à Etats; Le duc d'Archoth dit que Rubens et ceux qui avec lui avaient cherché à faire croire que les états rebelles étaient disposés à négocier directement avec le roi, s'étaient servis de cette invention, pour s'entreprendre et contrefaire les ministres de S. M. ; que, d'après ce que les Hollandais les avaient écoutés, ce n'avait été que pour découvrir les desseins de la cour; que les états généraux des Provinces-Unies n'avaient jamais eu rapport de ce que Rubens avait nié en avant; que le tout avait été fait sans leur su et avec (11).

Le 15 février, le duc d'Archoth et le pensionnaire Schotte furent convoqués de nouveau, mais cette fois c'était au conseil d'état. Là le secrétaire Andres de Rojas lut, par ordre du roi, en présence du marquis de Leganés, du comte de la Puebla, du duc de Villa-Hermosa et du conseiller Gavarelli, un écrit contenant, en substance, que S. M. avait reconnu, par tout ce qui s'était passé aux conférences de Maestricht et de La Haye, et était d'ailleurs assez informée que les états des Provinces-Unies n'avaient aucune envie de faire la trêve; que leurs procédés étaient pleins d'artifices, et ne tendaient qu'à tromper et endormir les provinces obéissantes, voyant que la fidélité et constance de celles-ci avaient été inébranlables; que, ce nonobstant, S. M., voulant rendre manifeste son désir de procurer le repos

à ses sujets, avait résolu de demander des éclaircissements sur les points qui étaient demeurés contentieux à La Haye, se résoudre ensuite et d'expédier au plus tôt le duc d'Archoth. En conséquence, ce seigneur était requis de dire s'il dresser, seul, ou en conférence, les articles dont les belles demandaient l'addition à ceux de la trêve proposée en énonçant, à la marge de chaque article, ce que les obéissants en pensaient. S. M. désirait de plus qu'il exposât sur les mêmes articles, son opinion personnelle, comme l'un de ses ministres, et enfin il devait déclarer s'il lui paraissait raisonnable que, le roi envoyant toutes les dépêches nécessaires pour conclure la trêve, les Etats-Généraux assemblés à La Haye prissent résolution, avant d'entamer de nouvelles négociations, sur les aides qu'ils étaient disposés à accorder et les forts qu'ils feraient, au cas que les Hollandais ne consentaient à la trêve, dans le temps qui leur serait fixé.

(La suite à demain)

Konink. Nederd. Schouwbuur

Op Vrijdag 4 April 1845. (N° 45 in het abonnement.)

De Pols, of de kracht van het bloed, bij de bedriving, naar het Hoofd van de Babel, die wijlen den heer Esveldt-Holtrop. (De feitelijke en blijvende van Grieksch en uit den 13den brief van Aristoteles ontleend.) In vele jaren niet gevolgd door: Nog een Jongen uit Paris, (tooneeling, in drie akten en drie bedrijven; naar het Fransch van en Didier, vrij vertaald door den heer J. Zijlstra.)

De aanvang ten HALF ZEVEN uren.

J. N. SALOMONS van Amsterd.

zal nog slechts twee dagen te spreken of te ontbieden zijn in het Paris, Korte Hofstraat, met de MONSTERS van LINNÉ, ZAKDOEKEN, TAFELGOED, NEDERDOESCHE REUBELGON, FRANSCHES STOFFEN voor Drapperies, Stofen, Cadenes, etc.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 2 Avril 1845

	Int.	Cours 1 ^{er} Avril	Cours 2 nd Avril
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	—	—	—
Dito des Indes	—	—	—
Pays-Bas.			
Syndicat	4	—	—
Dito	3	—	—
Société de Commerce	4	151	151
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemins de fer du Rhin	4	—	114 1/2
Act. du Chemin de fer Hollandais	—	—	123 1/2
Oblig. Hays 1828 & 1829	—	—	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829	—	—	—
Incipit. du Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Russie			
Dépenses 1831 & 1832	5	—	—
Emprunt de 1840	4	—	95 1/2
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	—	92 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Espagne			
Act. de la Banque	—	—	—
Dito	—	—	—
Coupon Ardois	—	—	—
Obligations Coll. & Comp.	5	106 1/2	106 1/2
Dito métalliques	5	—	—
Autriche			
Dito dito	—	—	—
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne			
Actions 1836	—	—	—
Bresil			
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1842	—	—	—
Portugal			
Obligations à Londres	—	—	66 1/2

L'aspect du marché en intégrales était plus ferme; ce jour 4 p. c. ont donné lieu à des affaires très-affirmées. Les opérations en portugais étaient très-nombreuses et leur cours s'est élevé de 1 p. c. Les colombiens continuent d'être demandés et ont haussé de leur cours d'hier. On espère voir adopter les conditions au sujet de la régularité de la dette à charge de la Nouvelle-Grenade. Cours de l'argent: Prêt à garantie 2 1/2 à 3%; prnl. 3%; Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 64 1/2; Société de Commerce Ardois 25 1/2.

Bourse de Paris du 1^{er} Avril

	Int.	Cours 31 Mars
France		
Cinq pour cent	—	—
Trois pour cent	—	—
Emprunt Ardois	—	—
Anc. différée	—	—
Espagne		
Nouv. dito	—	—
Passive	—	—
Naples		
Certificats Falconet	2 1/2	—
Pays-Bas		
Dette active	—	—
Dette active	—	—
Belgique		
Dito	—	—
Banque belge	—	—
Etats-Unis		
Obligations de la Banque	—	—

Bourse de Londres du 31 Mars

3 1/2 % Cons. 99 1/2 — 2 1/2 % Holl. 68 1/2 — 3 1/2 % Prnl. 30 — 3 % 40 1/2 — Portug. 65 1/2 — Russes 66 1/2 —

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} Avril
Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ardois, 5 % — Dette différée, ancien, 3 1/2 % — Passive, 5 % — Lots de 1000 après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg

Depôt-général à Amsterdam chez M. Schoneveld, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van der Meer.

(1) Lettre du duc au baron d'Hoboken, du 27 décembre 1633.
(2) Lettre du même au même, du 18 janvier 1634.
(3) Lettre du duc au baron d'Hoboken, du 13 janvier 1634.
(4) Verbal formé par le duc d'Archoth. — Lettre du duc au baron d'Hoboken, du 18 janvier 1634.
(5) Expression dont se servait le prince de Barbançon, en annonçant la mort de l'infante Isabelle, dans une lettre du 4 décembre 1633, conservée aux archives de Simancas, liasse n° 287 des papiers d'Etat.
(6) Lettres du roi au marquis d'Aytona, du 31 janvier 1634.
(7) Lettres du 31 janvier 1634.
(8) Voir le verbal du 17 décembre 1633.
(9) Verbal du 17 décembre 1633.
(10) « A l'après dîner, susdits d'adieu au seigneur prince d'Orange qui nous fit offre de service en général et en particulier, nous disant qu'il voyant perdu nous si bonne et vertueuse princesse, comme étoit la Sérénissime infante, et retournant sous le gouvernement des Espagnols, lesquels ne nous traicteroient si humainement, nous devrions pèner à nous. » (Verbal du ré-oz des députés de La Haye.)
(11) Verbal du 2 février 1634, papiers d'Etat, liasse n° 2872.